

## **Louez-vous des logements sociaux ?**

Non, la Régie loue des logements non conventionnés. Cependant, [certains logements](#) ont été [subsidés](#) par la Région. Ceux-ci ont donc un loyer inférieur, mais il y a des conditions d'accès.

Attention: le loyer de nos logements n'est pas calculé en fonction du montant des revenus du ménage.